



CPR AM lance CPR Invest – European Strategic Autonomy, fonds en actions d’une gamme thématique consacrée au financement de la souveraineté européenne.

Paris, le 4 avril 2023 – CPR AM lance CPR Invest – European Strategic Autonomy¹ (le Fonds), le premier fonds de gestion active² en actions européennes qui a pour objectif de financer la renforcement de la souveraineté de l’Europe.

Le lancement du fonds s’inscrit dans le déploiement d’une gamme consacrée à la thématique de l’autonomie stratégique de l’Europe, gage de sa souveraineté. Celle-ci fait l’objet de déclinaisons en fonds de crédit à échéance, dont le premier³, a enregistré un succès commercial en collectant près de 500 millions d’euros⁴.

La crise sanitaire, la guerre en Ukraine et la crise énergétique ont en effet dévoilé de nombreuses dépendances de l’Europe dans des secteurs clés. En mars 2022, le **sommet de Versailles**⁵ a affirmé la volonté de l’Europe de prendre des "mesures décisives" pour **réduire ses dépendances stratégiques** afin d’assurer sa prospérité, sécuriser ses intérêts et conserver la maîtrise de ses décisions.

Le financement de l’autonomie stratégique de l’Europe – gage de sa souveraineté - est soutenu par de **nombreux plans publics européens** et exige un **élan d’investissements privés** importants.

Le Fonds CPR Invest – European Strategic Autonomy investit dans des entreprises engagées dans le renforcement de l’autonomie stratégique européenne dans quatre domaines dans lesquels l’Europe doit retrouver sa souveraineté : **l’industrie, l’alimentation, la santé, et la défense**.

Les valeurs qui composent **l’univers investissable** (environ 310 à la date du lancement, l’univers pouvant évoluer au fil du temps) sont retenues pour leur capacité à offrir des biens et services permettant de combler ces dépendances, dans ces 4 domaines identifiés comme stratégiques :

- **L’industrie**, pour laquelle sont concernés :
 - La **sécurité des chaînes d’approvisionnement**, rendue possible grâce à des investissements dans les infrastructures, la logistique et le transport ainsi que le développement de l’automatisation et de la robotique.

¹ Première valeur liquidative le 28 mars 2023

² Géré sans référence à un indice

³ CPR Invest – B&W European Strategic Autonomy, première valeur liquidative le 28 mars 2023

⁴ Au 31 mars 2023

⁵ [Déclaration de Versailles, mars 2022](#)

- L'assurance de l'**indépendance énergétique** en protégeant le fonctionnement du marché et de son approvisionnement, son efficacité, les économies, le développement des énergies nouvelles et renouvelables ainsi que l'interconnexion des réseaux.
 - Le renforcement de la **souveraineté numérique** pour répondre efficacement aux défis de demain face à la concurrence des États-Unis et de la Chine. Pour rendre cela possible, il faut investir dans le développement des infrastructures numériques sécurisées, résilientes et durables ainsi que dans la préservation de la sécurité numérique et de la protection des données.
- **L'alimentation** : elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire et garantit la disponibilité, l'accès et la qualité des aliments pour la population.
 - **La santé** : il s'agit de garantir, pour la population, la disponibilité et l'accès à des soins de santé de qualité ainsi que de produire des médicaments et des dispositifs médicaux. Sont aussi concernés le développement des outils pour faciliter la prévention, le diagnostic ainsi que l'innovation, dans un contexte de transformation numérique du secteur de la santé accélérée par la crise sanitaire.
 - **La défense** : dans un environnement toujours plus instable par la montée des risques géopolitiques, la souveraineté européenne passera par une augmentation des dépenses budgétaires des Etats afin de les normaliser et de redéployer des moyens de défense.

Afin d'affiner l'univers investissable, deux **filtres** sont appliqués aux valeurs du Fonds :

- Un **filtre thématique** qui permet de ne retenir que les secteurs et les entreprises éligibles à l'univers d'investissement de la thématique.
- Un **filtre de détention de capital** : si une société, dans le Fonds, a un seul investisseur détenant plus d'1/3 de la société, cet investisseur doit être européen. Ce filtre permet d'identifier l'alignement du conseil d'administration de l'entreprise avec l'autonomie stratégique européenne.

A cette définition thématique de l'univers d'investissement s'ajoute un **filtre extra-financier** des entreprises sur la base de notations ESG (internes au groupe Amundi) et du suivi de controverses (fourni par 3 prestataires externes).

Enfin, ce fonds est classé article **8 SFDR** et intègre la contrainte d'obtenir un score ESG plus élevé que le score ESG de son indice de référence versus l'univers.

Le fonds CPR Invest – European Strategic Autonomy est géré par **Damien Mariette**, au sein de l'équipe Actions Thématiques de CPR AM. Il enrichit la gamme thématique de CPR AM déjà constituée de 14 thématiques d'investissement représentant plus de 18 milliards d'euros⁶.

Olivier Mariée, Directeur général de CPR AM, commente : « *Investir dans le renforcement de l'autonomie stratégique européenne est une nécessité pour permettre une Europe résiliente et maître de ses décisions, dans un monde rendu toujours plus instable par la montée des risques environnementaux et géopolitiques notamment. Nous avons la conviction que l'autonomie stratégique européenne est une tendance économique de long terme dans laquelle nous pouvons et devons investir. Il y va de notre responsabilité. En définissant des stratégies d'investissement en lien avec la politique de souveraineté européenne, nous permettons aux épargnants de jouer leur rôle dans ce projet commun.* »

⁶ Au 31 décembre 2022

ACTION	A EUR - Acc	I EUR - Acc	R EUR - Acc	GENERAL		
Code ISIN	LU2570611322	LU2570611249	LU2570611165	Société de gestion : CPR Asset Management		
Type d'investisseurs	Tout investisseur	Investisseurs institutionnels	Distributeurs sans rétrocessions	Forme juridique : Compartiment de Sicav de droit luxembourgeois		
Date de création de la part	28/03/2023	28/03/2023	28/03/2023	Date de création : 28/03/2023		
Devise de la part	EUR	EUR	EUR	Indicateur de référence : Aucun (fonds non benchmarké)		
Couverture de change	non	non	non	Indicateur utilisé a posteriori à titre de comparaison et, le cas échéant, pour calculer la commission de surperformance : MSCI EMU NR INDEX		
Affectation des résultats	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Durée de placement recommandée : 5 ans		
ORDRES	A EUR - Acc	I EUR - Acc	R EUR - Acc	Devise de référence : EUR		
Minimum de souscription initiale	1 fraction de part/action	€100 000	1 fraction de part/action	Eligibilité PEA : Oui		
Fréquence de valorisation	Quotidienne					
Heure limite d'ordre	Avant 14:00 sur la base de la VL en J					
Date règlement aux S/R	J+2					
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch			Classification SFDR : Article 8		
Quels sont les frais ?	A EUR - Acc	I EUR - Acc	R EUR - Acc	Objectif d'investissement : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions impliquées dans des secteurs stratégiques qui contribuent à l'autonomie et à la résilience de l'Europe, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, Set G) dans le processus d'investissement).		
Commission max. de souscription	5,00 %	5,00 %	5,00 %			
Commission max. de rachat	Néant	Néant	Néant			
Frais max. d'administration TTC	0,30 %	0,20 %	0,30 %			
Frais max. de gestion TTC	1,50 %	0,75 %	0,85 %			
Commission de surperformance ¹ TTC	15 % de la Performance au-delà de celle de l'actif de référence					
Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Il est recommandé de se référer au DIC PRIIPS ou au prospectus de l'OPC pour une meilleure compréhension de l'ensemble des frais appliqués et des risques encourus par l'OPC.						
Quels sont les scénarios de performance ?						
Pour plus d'informations sur les différents scénarios de performance du compartiment dans les scénarios défavorable, modéré et favorable sur les 5 dernières années, veuillez vous référer au DIC PRIIPS. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet cpr-am.com.						
Quels sont les risques et le potentiel de retour à l'investisseur ?						
INDICATEUR DE RISQUE		RISQUES : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au				
Risque plus faible						
Risque plus élevé						
1	2	3	4	5	6	7
L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit sur une période : 5 ans						

Informations synthétiques devant être complétées par la consultation des documents légaux de l'OPC. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base de son document d'informations. Il peut exister des cas où les parts de l'OPC ne seraient pas disponibles dans certains pays, les investisseurs sont alors invités à se rapprocher des équipes de CPR AM pour plus d'information.

Dernière mise à jour : 27/03/2023

1. La comparaison des actifs nets de la part avec l'Actif de Référence (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation maximale de cinq ans. La commission de performance représente la différence entre l'actif net de la part (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de Référence si la différence est positive et si la performance relative de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances enregistrées au cours des cinq dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle accumulation de commissions de performance. Les commissions de performance accumulées sont versées à la société de gestion à une date anniversaire qui correspond au jour de calcul de la dernière valeur liquidative de juillet.

Informations synthétiques devant être complétées par la consultation des documents légaux de l'OPC. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base de son document d'informations. Il peut exister des cas où les parts de l'OPC ne seraient pas disponibles dans certains pays, les investisseurs sont alors invités à se rapprocher des équipes de CPR AM pour plus d'information.

Dernière mise à jour : 01/01/2023

(1) La comparaison des actifs nets de la part avec l'Actif de Référence (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation maximale de cinq ans. La commission de performance représente la différence entre l'actif net de la part (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de Référence si la différence est positive et si la performance relative de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances enregistrées au cours des cinq dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle accumulation de commissions de performance. Les commissions de performance accumulées sont versées à la société de gestion à une date anniversaire qui correspond au jour de calcul de la dernière valeur liquidative de juillet.

Information :

Ce document est une communication promotionnelle. Veuillez vous référer au prospectus / document d'information et au DICI avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ce document est destiné uniquement à l'attention des journalistes et des professionnels du secteur de la presse et des médias. Les informations contenues dans ce document sont fournies uniquement pour permettre aux journalistes et aux professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble du sujet et quelle que soit l'utilisation qu'ils en font, qui est exclusivement à des fins éditoriales indépendantes, CPR AM décline toute responsabilité. Les informations contenues dans ce document sont au 4 avril 2023, sauf indication contraire. Ce document est basé sur des sources que CPR AM considère comme fiables au moment de sa publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis.

Les informations concernant la politique d'investissement responsable de CPR AM sont disponibles ici : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

Contact :

Claire Thibeau
Directrice Marketing &
Communication
+33 1 76 32 83 33
claire.thibeau@cpr-am.com



<http://www.cpr-am.com>



[@CPR_AM](https://twitter.com/CPR_AM)



[cpr-asset-management](https://www.linkedin.com/company/cpr-asset-management)

A propos de CPR Asset Management :

CPR AM est une société spécialisée en gestion, agréée AMF, filiale autonome à 100% d'Amundi Group. CPR AM se consacre exclusivement au métier de la gestion pour compte de tiers (institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gérants de fonds et professionnels du patrimoine). CPR AM couvre les principales classes d'actifs (actions, convertibles, diversifiés, taux et crédit).

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 – 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France – 399 392 141 RCS Paris.